Réserver un abri de pique-nique

Parcs et loisirs de Chevron

**Quand puis-je réserver un abri de pique-nique ?**

Les résidents de Chevron peuvent demander un permis 12 mois avant la date de l’événement.

Les non-résidents peuvent déposer leur demande six mois avant la date de l’événement.

Les réservations doivent être effectuées au moins 14 jours à l’avance.

**Comment réserver un abri de pique-nique ?**

Les abris de pique-nique peuvent être réservés en ligne ou en contactant le bureau des permis du parc au 468-555-6400 ou à clientele@parcs.chevron.gouv.ca

Les heures de réservation par téléphone sont de 7 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi.

Les calendriers de réservation des abris de pique-nique peuvent être consultés en ligne.

**Quelle est la durée de location d’un abri de pique-nique ?**

Chaque journée est divisée en deux session. Si vous souhaitez réserver la journée entière, le prix correspond à deux sessions.

Une session peut être de 8 h à 13 h 30 ou de 14 h 30 à 20 h.

Journée complète (deux sessions) : de 8 h à 20 h.

**La réservation d’un abri de pique-nique peut-elle être modifiée ou annulée ?**

Les changements de date, d’heure ou de lieu d’un permis seront acceptés jusqu’à 7 jours ouvrables avant la date prévue de l’événement. Des frais de 25 $ seront facturés à chaque modification d’un permis.

Les remboursements en cas d’annulation nécessitent un préavis d’au moins 30 jours avant l’événement, sans quoi le permis n’est pas remboursé.